

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Plusieurs journaux se font l'écho de rumeurs très-graves qui circulent sur la situation actuelle de l'Espagne.

L'Indépendance belge parle même d'une véritable conspiration, qui mettrait en cause les institutions actuelles de ce pays.

Nous n'avons rien appris qui nous indique ce qui a pu provoquer ces bruits qui nous semblent empreints, dans tous les cas, d'exagération.

Ce qui est certain, c'est qu'à l'occasion des événements des 8 et 10 avril, une discussion violente s'est engagée au Sénat espagnol, et que notamment dans les séances des 20, 21 et 22 avril, il y a eu entre le général Prim, ministre de l'intérieur, et le président du Sénat, un échange d'explications qui rappellent les jours les plus agités du régime parlementaire.

Le bruit court, à Londres, que le gouvernement des Etats-Unis demanderait au gouvernement anglais une indemnité de cent millions de dollars pour les dommages causés au commerce américain par les corsaires séparatistes sortis des ports et des chantiers britanniques.

Les lettres de Rome du 22 disent que M. Veggezi avait été reçu la veille au Vatican. L'audience a duré plus d'une heure. On assure que le roi Victor-Emmanuel admet les évêques nommés par le pape sans condition ni serment.

On mande de Turin, le 24 avril :
Chambre des députés. — Le projet de réduction des appointements et frais de représentation des préfets et sous-préfets est adopté.

La discussion continue sur le projet de suppression des corporations religieuses.

M. Siccoli parle en faveur de cette suppression.

Le ministre de l'intérieur constate qu'il n'est pas question, actuellement, de la destination à donner aux biens ecclésiastiques; mais de leur conversion en rentes sur l'Etat. Lorsqu'on s'occupera de la destination de ces biens, on prendra en considération les demandes de quelques provinces. Le ministre demande à la Chambre d'adopter le projet, en faisant observer que, s'il existe quelque agitation en Sicile, c'est précisément à Palerme et à Girgenti où il y a le plus de couvents.

La guerre civile américaine est virtuellement terminée. Quand un soldat comme le général Lee, le plus honorable et le plus vaillant des chefs confédérés, se rend avec une armée de 25,000 hommes, c'est qu'il n'y a plus de place pour l'espoir, c'est que la force et les moyens lui manquent pour soutenir la cause que lui avait confiée son pays. Quoi qu'il en soit, il faut aujourd'hui laisser la parole aux événements.

Voici les pièces officielles relatives à la reddition de l'armée de la Virginie du Nord :

« Le général Grant au général Lee.

» 7 avril.

» Général,

» Les résultats obtenus la semaine dernière

doivent vous convaincre de l'inutilité d'une plus longue résistance dans cette lutte de la part de l'armée de la Virginie du Nord. Je le comprends ainsi, et je considère comme mon devoir de décliner la responsabilité de toute nouvelle effusion de sang, en vous demandant la reddition du corps d'armée de la Virginie du Nord. »

« Le général Lee au général Grant.

» 7 avril.

» Général,

» J'ai reçu votre note de ce jour. Quoique je ne sois pas de l'opinion que vous exprimez sur l'inutilité d'une plus longue résistance de la part de l'armée de la Virginie du Nord, je partage votre désir d'éviter toute nouvelle effusion de sang, et conséquemment, avant de prendre en considération votre proposition, je vous demande les termes que vous offririez au cas d'une reddition. »

A la suite de ces deux premières lettres, il y eut un nouvel échange de correspondance entre les deux généraux en chef. Lee ne voyait qu'un but dans ses démarches : la cessation des hostilités, et, par suite, la restauration de la paix. Grant, de son côté, déclarait n'avoir aucune autorité pour traiter lui-même de cette dernière question. Il ajoutait seulement que le meilleur moyen, pour le Sud, de hâter l'événement était de mettre bas les armes.

Enfin, au moment où Grant semblait se disposer à tenter un nouveau mouvement, il recevait de Lee un rendez-vous définitif, sur le front de ses troupes, et les termes suivants,

dictés par le commandant fédéral, étaient acceptés par le chef confédéré :

« Appotomax-Court-House, 9 avril.

« Général R.-E. Lee, commandant les armées des Etats confédérés.

» D'accord avec la substance de la lettre que je vous ai adressée le 8 courant, je propose de recevoir la reddition de l'armée de la Virginie du Nord aux conditions suivantes :

» La liste de tous les officiers et de tous les hommes étant faite en duplicata, une copie en sera remise à la personne que j'enverrai, tandis que l'autre sera conservée par tels de vos représentants que vous désignerez.

» Les officiers donneront individuellement leur parole de ne pas prendre les armes contre les Etats-Unis, jusqu'à ce qu'ils aient été régulièrement échangés.

» Chaque chef de compagnie signera une déclaration semblable, au nom de ses hommes.

» Les armes, l'artillerie et autres propriétés publiques de ce genre seront rassemblées et remises aux envoyés que j'indiquerai.

» Dans cette nomenclature ne seront pas compris les épées des officiers, ni leurs bagages, ni les chevaux leur appartenant.

» Ces formalités remplies, les officiers et les hommes pourront retourner chez eux sans crainte d'être inquiétés par les autorités des Etats-Unis, aussi longtemps qu'ils garderont leur parole et qu'ils observeront les lois existantes dans les Etats où ils résideront. »

Cette reddition, il va sans dire, n'a pas manqué d'exciter le plus vif enthousiasme dans le Nord. A Washinton, les bureaux du gouvernement étant fermés, les employés se sont

FRAGMENT.

20

MARIE LA DORMEUSE.

(Suite.)

Raimbaud s'était expliqué en termes qui ne souffraient pas de réplique. Le maire et le curé approuvèrent du geste et du regard. La foule, qui avait tout entendu, fit comme le curé et le maire. Mesnard n'insista plus...

— Soit, Monsieur... alors vous acceptez toute responsabilité ?

— Oui, Monsieur...

— Mais l'autre, on peut l'interroger sans doute, dit un des gendarmes.

— Pas pour le moment, Monsieur.

— Cependant, dit le maire, qui jusque-là s'était abstenu de prendre la parole, absorbé qu'il était dans des réflexions dont Mesnard était l'objet; cependant, la justice doit suivre son cours...

— Sans doute, dit Mesnard...

— Et un premier interrogatoire...

— Est indispensable, continua Mesnard...

— Monsieur le maire, répondit Raimbaud, la justice

aura son cours, et certes ce n'est pas moi qui prétends arrêter sa marche, mais en ce moment un interrogatoire est matériellement impossible; cette jeune fille dort d'un sommeil étrange; elle vient de subir une crise affreuse et avant tout, au risque des plus grands malheurs, on ne saurait l'éveiller quant à présent: attendons, je vous prie...

— De quelle crise et de quel sommeil voulez-vous parler? dit le curé.

Raimbaud alors expliqua, du mieux qu'il le put, la situation toute particulière de Justine; il raconta dans quel état elle se trouvait quand lui et Mesnard étaient entrés; mais en ce temps, parler magnétisme dans un bourg de Normandie, était peine perdue. Tout ce que comprit l'honnête et simple auditoire, c'est que Justine voyait et parlait en dormant comme si elle était éveillée.

— Je saisis, dit un des gendarmes, c'est une dormeuse.

Le mot fut recueilli par la foule, et chacun de répéter avec un certain effroi, mêlé de compassion.

— C'est une dormeuse!

— Une possédée du démon!...

— Une diseuse de sorts!...

— Une chercheuse de trésors!

Il fut convenu que l'on attendrait le réveil naturel de Justine et que, pendant ce temps, il serait procédé à une enquête et aux interrogatoires de Raimbaud et Mesnard.

Raimbaud ne cacha rien. Il déclina ses noms et ses qualités, indiqua son domicile, expliqua brièvement par suite de quelles circonstances il s'était trouvé, au point du jour, devant la maison de la Vieille de la Côte; il raconta tout ce dont il avait été témoin et termina en protestant de nouveau de l'innocence de Justine.

Raimbaud parlait à voix haute; sa déposition fut presque totalement entendue par la foule, et sa qualité d'amoureux lui concilia sur-le-champ la sympathie des femmes, qui déjà n'avaient pas été sans remarquer sa bonne mine.

Il n'en fut pas ainsi de Mesnard.

Sans s'expliquer nettement sur les motifs de sa présence à la Bouille, il donna à entendre que de graves intérêts l'avaient appelé en Normandie; puis, quand il fut arrivé au point capital de sa déposition, il fut plein de réticences perfides, de suppositions malveillantes; il commenta les faits, il eut des insinuations méchantes sur la pureté des sentiments d'affection qui unissaient les deux jeunes gens; bref,

sa déposition avait quelque chose du réquisitoire.

Raimbaud le laissa dire, bien qu'il comprit tout ce qu'il y avait d'hostile dans cette façon de déposer; mais, comme il ne devinait pas les motifs de cette singulière façon d'agir, malgré le regard interrogateur du maire qui semblait lui dire: Vous ne répondez pas? il garda le silence.

Quant à la foule, elle n'approuva pas le langage de Mesnard, et un léger murmure de blâme en accueillit la fin.

L'enquête continua par une perquisition domiciliaire, et le trésor de Jeanne fut immédiatement découvert dans la huche où l'avaient provisoirement déposé les deux femmes. La stupefaction fut au comble... et le mobile de l'assassinat fut trouvé.

— De l'or!... des billets de banque... des bijoux!... disait le maire, en touchant successivement ces objets au fur et à mesure que le garde champêtre les tirait de la huche.

— Et chacun de répéter: de l'or! des billets de banque, des diamants chez la Vieille de la Côte.

Immédiatement, la situation fut modifiée.

— Voilà le motif du crime, dit Mesnard, habile à saisir toutes les circonstances qui pouvaient le servir dans ses odieux projets.

rendus sous les fenêtres de M. Lincoln, l'appelant à grands cris pour prononcer un discours.

Le *Constitutionnel* publie l'article suivant sur le Mexique; cet article emprunte aux circonstances actuelles un intérêt qui n'échappera pas à nos lecteurs :

L'empire du Mexique est fondé depuis un an; la période militaire est close par les derniers faits d'armes des troupes françaises.

Préparée par l'empereur Maximilien avec une intelligence égale à sa fermeté, la période d'organisation commence.

La première et la plus considérable difficulté d'un nouvel établissement politique, c'est, nous ne dirons pas de réaliser, mais de préparer l'équilibre des ressources financières et des charges de l'Etat. Toutes les nations modernes ont eu à traverser cette rude épreuve. La France, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne l'ont subie; le Mexique, moins qu'un autre Etat, ne pouvait s'y soustraire, car le nouvel empire n'a reçu pour tout héritage, des gouvernements qui l'ont précédé, que la double obligation de payer la rançon de leurs folies ou de leurs crimes, et de déblayer les ruines dont ils avaient couvert, comme à plaisir, le sol de ces vastes et fertiles contrées.

Personne ne saurait donc s'étonner que le Mexique fasse un nouvel appel au crédit européen. C'est par la volonté et dans l'intérêt des principales puissances de l'Europe qu'a été exécutée la courageuse entreprise qui a fondé au Mexique un état de choses régulier et conforme au droit des gens; toutefois, ce n'est pas un médiocre succès pour le gouvernement de l'empereur Maximilien que d'avoir obtenu le concours des principales maisons de Paris, de Londres et de Francfort, qui ont donné la preuve de leur confiance dans les destinées de l'empire en souscrivant pour leur compte un emprunt effectif de cent soixante-dix millions.

Aujourd'hui, les contractants de l'emprunt viennent à leur tour associer le public à l'opération dont ils ont assumé la responsabilité: sous le patronage de noms tels que ceux de MM. Pinard, Hottinguer, Dischoffsheim, Marcuard, André et C^{ie}, Hentsch Lutscher et C^{ie}, Seillière, Pillet-Will, Heine, du Comptoir d'escompte de la Société générale pour favoriser le commerce et l'industrie, de la Banque de crédit et de dépôts des Pays-Bas, du Syndicat des banquiers de Francfort, etc., le succès ne saurait être douteux.

Grâce à ce puissant subside, le gouvernement de Mexico pourra procéder avec sûreté et sans hâte nuisible au développement progressif des réformes financières qui doivent assurer l'équilibre de ses budgets. L'emprunt à l'étranger n'est, en effet, qu'une ressource extraordinaire sur laquelle un gouvernement sage ne s'habitue pas à compter; les actes de l'empereur Maximilien depuis son avènement au trône

prouvent qu'il regarde, avec raison, l'établissement d'un revenu normal, suffisant pour faire face aux charges intérieures et extérieures, comme l'un des plus graves devoirs de sa couronne.

Les éléments d'un sérieux équilibre financier existent au Mexique. Sans entrer ici dans des détails inutiles, nous devons rappeler que les dépenses prévues, y compris la dette fondée, ne sont pas évaluées au-dessus de 150 à 160 millions de francs. D'après des estimations que nous avons tout lieu de croire exactes, les douanes, à elles seules, produisent environ 80 millions de francs; y aurait-il donc de l'exagération à compter sur un produit de pareille somme pour l'impôt foncier, le timbre, les postes, etc., dans un pays qui compte plus de 8 millions d'habitants et dont la superficie comprend 1,600,000 kilomètres carrés, soit précisément trois fois l'étendue de la France? Pour avoir la réponse à cette question, il suffit de jeter un coup d'œil en arrière; ce n'est pas 80 millions de francs, c'est en réalité 300 ou 400 millions que supportait le Mexique lorsque la république inscrivait à son budget une recette de 100 millions, qu'elle faisait payer jusqu'à trois et quatre fois dans la même année.

Il est juste de dire qu'une très-petite partie de l'argent recueilli par ces exactions arrivait jusqu'au Trésor.

Le pillage des chefs justifiait l'infidélité des subalternes; le percepteur pactisait avec le contribuable, et la douane s'associait avec la contrebande. Ces tristes abus ont cessé; l'empereur Maximilien a remis la surveillance et la conduite des services financiers à des fonctionnaires et à des employés français, qui ont fait pénétrer sur-le-champ dans la comptabilité les éléments d'exactitude, de clarté et de probité qui sont la sauvegarde des intérêts du Trésor comme des contribuables.

Du reste, le Mexique est une terre privilégiée qui ne demande à l'homme que peu d'efforts pour lui livrer ses richesses agricoles et minérales; l'extraction des métaux précieux y produit en moyenne une valeur de 150 à 140 millions, susceptibles d'une augmentation pour ainsi dire indéfinie. « Les gisements travaillés depuis trois siècles, » a dit un économiste distingué, confirmant de *visu* les affirmations précédentes de M. de Humboldt, « ne sont rien auprès de ceux qui restent à explorer. » Ce qu'il faut au Mexique pour l'exploitation de ses mines et pour le progrès de son agriculture, ce sont des voies de communication. Déjà le chemin de fer de Vera-Cruz à Mexico est concédé à une compagnie anglaise, qui a réuni le capital de 135 millions nécessaire pour cette entreprise; trois autres lignes sont mises à l'étude, l'une de Guanajuato à Queretaro, la seconde d'Impualo à Penjamo, la troisième de Guanajuato à Silao et Leon, par une compagnie formée au capital de 4,500,000 piastres,

sous le patronage de Leurs Majestés mexicaines. Une autre entreprise veut établir une ligne de fer entre Zacatecas et Aguas-Calientes, avec prolongement sur Lagos et embranchement sur la ligne qui doit un jour relier les deux mers. Dans le Yucatan, on concède une ligne entre Mérida et le Progreso; enfin la compagnie du chemin de fer urbain de Vera-Cruz est constituée depuis quelques mois.

Sans nul doute, une partie des fonds disponibles du Trésor sera employée à ouvrir, à prolonger, à améliorer les routes de terre, sans lesquelles les chemins de fer ne rendent que des services insuffisants. Les bras ne manqueront pas. La route qui a conduit l'artillerie française devant Oajaca, d'une longueur de 400 kilomètres, a été ouverte en quinze jours par les Indiens qui forment la masse de la population et qui ont salué l'Empire comme l'avènement définitif de l'ordre, de la justice et de la paix.

Dès aujourd'hui les capitaux étrangers ont pris leur direction vers le Mexique: ils ont compris les avantages d'une commandite accordée par la vieille Europe à une contrée qui peut rendre au décuple l'argent qu'on lui aura confié. Les conditions du nouvel emprunt sont d'ailleurs, il faut en convenir, calculées de manière à présenter un attrait irrésistible; un intérêt élevé, des lots énormes, tirés au sort, un remboursement assuré avec primes, le tout représentant un revenu de 12 à 15 0/0, voilà, dans son essence, toute l'ingénieuse combinaison du nouvel emprunt.

Ces conditions, bien qu'on puisse les trouver lourdes pour l'empire Mexicain, n'ont, au fond, rien d'extraordinaire; on a vu, dans le premier quart de ce siècle, la France elle-même emprunter à 10 0/0 aux plus pressants banquiers de ce temps; qui ne tinrent leurs engagements qu'avec une difficulté extrême et en obtenant les délais; l'Espagne n'a-t-elle pas emprunté à 25 0/0 dans les premières années de la monarchie constitutionnelle, et, dans le courant de l'année dernière, l'Italie ne négociait-elle pas ses bons de trésorerie à 10 et 12 pour cent? Ce sont là, nous le répétons, les épreuves que de nos jours, tout nouvel établissement politique, un seul excepté, a dû traverser à sa naissance. L'Empire du Mexique en sortira à son honneur; l'avenir lui appartient, car la sagesse de l'empereur Maximilien promet au Mexique des destinées prospères, et les déclarations de M. le ministre d'Etat, dans la discussion de l'Adresse, disent assez que la France n'abandonnera pas son œuvre glorieuse. — Auguste Vitu.

LE GRAND-DUC HÉRITIER DE RUSSIE.

Le grand-duc héritier, Nicolas Alexandrovitch, czarewitch, était né le 8 septembre 1843; il n'était donc pas encore âgé de vingt-deux ans.

Il avait été fiancé, le 28 septembre 1864, la princesse Marie-Frédérique Dagmar, fille du roi de Danemark Christian IX, née le 20 novembre 1847.

Le grand-duc était chef du régiment des cosaques de la garde et du régiment de lanciers de la garde du corps de l'empereur; ataman de toutes les troupes cosaques; colonel-propritaire du régiment d'infanterie autrichienne n° 61; chef du régiment de dragons de Sv. versk, du bataillon de tirailleurs finlandais (Viborg) et du 1^{er} régiment prussien de lanciers.

« Les autres enfants de l'empereur Alexandre sont :

Les princes Alexandre, né le 10 mai 1845;

Vladimir, né le 22 avril 1847;

Alexis, né le 14 janvier 1850;

La princesse Marie, née le 17 octobre 1853;

Les princes Serge, né le 11 mai 1857;

Paul, né le 5 octobre 1860.

Voici maintenant les derniers détails adressés à la France, le 25 avril, par son correspondant de Nice :

La mort du grand-duc héritier vous sera vraisemblablement annoncée par le télégraphe avant la réception de cette lettre, car le malade est dans un état tout-à-fait désespéré. Il a reçu les derniers sacrements, aujourd'hui, à dix heures. Hier au soir, il a reconnu l'empereur Alexandre et a témoigné beaucoup de satisfaction. Ce matin, à cinq heures, l'agonie a commencé; alors, on a prévenu en toute hâte tous les membres de la famille impériale, qui se sont trouvés réunis quelques instants après dans la chambre du malade.

Le prince a retrouvé encore quelque connaissance pour remercier la princesse Dagmar, sa fiancée, d'avoir bien voulu venir assister à ses derniers moments. Comme je vous l'ai déjà dit, à dix heures les derniers sacrements lui ont été administrés et, depuis ce instant, l'auguste malade s'achemine doucement vers son heure suprême.

Lundi, à la nouvelle du malheur qui vient de frapper la famille impériale de Russie, un grand nombre de membres de la colonie russe, en résidence à Paris, sont partis immédiatement pour Nice, afin d'assister à la cérémonie funèbre qui devait avoir lieu le 20 et de témoigner par leur présence de la part qu'ils prennent à ce grand deuil.

En annonçant la mort du grand-duc Nicolas, le *Moniteur* dit que le prince a succombé lundi, à une heure du matin, dans les bras de l'empereur et de l'impératrice.

La reine de Danemark, la princesse Dagmar et toute la famille impériale entouraient Leurs Majestés, qui ont été admirables de force et de résignation.

Raimbaud était confondu, atterré.

Mesnard était radieux.

Les fonctionnaires se regardaient, sans rien comprendre.

Quant aux assistants de la route, ils poussaient des exclamations sans nombre; ce fut, en quelques secondes, une explosion de cris à étourdir un sourd lui-même; un concert de malédictions contre Justine, qui évidemment avait assassiné la Vieille pour la voler.

Hommes et femmes se pressaient contre la maison, grimpaient aux fenêtres, cherchaient à forcer la consigne pour pénétrer dans la chambre; tous voulaient toucher les millions de la mendicante... et force fut, pour obtenir un peu de calme, de laisser entrer dans la maison deux ou trois des femmes les plus acharnées; après quoi, et pour éviter d'être encore une fois débordés, les gendarmes, malgré l'opposition de la foule, fermèrent la porte.

Mais ce n'était pas là l'affaire des assistants du dehors. Ils n'avaient pas abandonné leurs travaux, ils n'avaient pas oublié de prendre leur repas pour ne rien voir, ne rien entendre... et des clameurs navrantes s'élevèrent aussitôt.

— Ouvrez la porte, criaient-ils... ouvrez la porte...

Messieurs, dit Raimbaud, dans l'intérêt de la blessée, je crois essentiellement utile d'accéder à ces desirs; ce bruit assourdissant ne ferait qu'aggraver la situation de la malade et pourrait amener une réaction fatale.

— La porte fut ouverte de nouveau; la foule battit des mains.

Cela ne faisait pas le compte du médecin.

— Mes amis, dit-il, le plus petit bruit peut tuer la malade.

Le silence se rétablit instantanément.

L'instruction se continua ouvertement.

On compta l'argent, et le montant de la somme fut porté au procès-verbal, tandis que l'argent, l'or, les bijoux et les billets, convenablement enveloppés, furent ajoutés aux autres pièces à conviction: le panier, les sabots et le couteau.

Si, au premier abord, ces objets avaient pu paraître aux esprits prévenus appartenir à Jeanne ou à Justine, un examen plus attentif avait prouvé que, tout au moins, les sabots et le panier pouvaient et devaient être à une autre personne.

Toute l'attention du maire, faisant fonctions de juge d'instruction, se porta sur ce point, que venait de lui signaler Jules Raimbaud.

Partant de cette hypothèse très-probable que, si les objets indiqués n'appartenaient pas à Justine, ni à Jeanne, ils ne pouvaient qu'être la propriété de quelqu'un du bourg, le maire fit présenter à la foule les trois objets accusateurs.

— Quelqu'un de vous, dit-il, reconnaît-il ces sabots, ce panier et ce couteau?

Avant de répondre et sous prétexte d'examiner, chaque femme voulut voir de près, et toucher.

Le couteau était un couteau de cuisine vulgaire, n'ayant rien de particulier, si ce n'est qu'il était fraîchement aiguisé; le panier était un panier de jonc, rond et brun, comme les paniers à vendanger, et dans lequel il paraissait qu'on eût mis du poisson.

Les sabots ressemblaient à tous les sabots de paysan, ils étaient épais, lourds, sans brides.

Couteau, sabots et panier passèrent de mains en mains sans être reconnus, et cet examen était sur le point d'être terminé sans qu'aucune lumière en sortit, quand un homme, arrivé à l'instant même, s'écria :

— Eh! mais! tâtigné, on dirait que c'est *men* panier à poisson — et aussi, jarni, *men* couteau!...

Toutes les têtes se tournèrent du côté de l'homme.

— Tiens! firent tous les paysans et toutes les femmes, c'est l'homme à la Magdeleine!... eh bien, où est-elle donc, elle?...

On regarda de tous côtés, la Magdeleine était absente!

— Où est donc ta femme? dit-on au pêcheur étonné.

— Ma femme, elle est au lit avec une fièvre de cheval depuis hier...

Sur un signe du maire, un gendarme alla prendre le pauvre mari dont l'interrogatoire commençait sur-le-champ. Dans la préoccupation où les habitants de la Bouille étaient jetés, ils n'avaient pas remarqué l'absence de la Magdeleine; mais du moment qu'elle fut signalée, avec la circonstance étrange de la reconnaissance du couteau et du panier par le mari de cette femme, elle devint l'objet de l'étonnement général.

En effet, n'était-il pas extraordinaire que la Magdeleine, l'ennemie avouée des deux femmes de la Côte, haineuse et impitoyable comme on la connaissait; n'était-il pas extraordinaire, disons-nous, qu'elle ne fût pas là, alors qu'un terrible malheur était tombé sur les deux personnes objet de son inimitié; n'était-ce pas au contraire, pour la rancœur

Un service funèbre a été célébré dans la chambre mortuaire, en présence de Leurs Majestés impériales et de toute la famille.

Mercredi, a eu lieu la translation à l'église russe, transformée en chapelle ardente, des restes mortels du grand-duc.

Vendredi, le corps de l'illustre défunt sera embarqué sur l'*Alexandre Newsky*, dont le départ se fera immédiatement pour Cronstadt, sous l'escorte de deux autres bâtiments de guerre russes.

Pendant toute la durée de ces tristes cérémonies, les honneurs funèbres dus au rang du grand-duc lui seront rendus par les autorités françaises civiles et militaires.

Le vaisseau français l'*Invincible* accompagnera l'*Alexandre Newsky* jusqu'au large, et saluera la frégate avant de la quitter.

Samedi, la famille impériale partira pour l'Allemagne.

L'empereur Alexandre II a témoigné une profonde gratitude de l'accueil qu'il a reçu en France de la part de l'Empereur Napoléon III dans les douloureuses circonstances qui l'ont amené à Nice.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

C'est ce matin seulement que l'Empereur a décidé d'arrêter son choix pour la présidence du Corps-Législatif. Le comte Walewski sera appelé à ce poste.....

On assure qu'il avait été un moment question d'une combinaison qui aurait pu dispenser le gouvernement de recourir aux chances d'une élection pour donner un président au Corps-Législatif.

D'après les promoteurs de l'idée, un sénatus-consulte aurait laissé au souverain la latitude de choisir ce haut dignitaire en dehors des députés.

Je ne crois pas que cette bizarre conception ait jamais eu la moindre chance d'être agréée par l'Empereur; mais on peut croire que le comte Walewski, qui a autrefois contresigné, comme ministre d'Etat, le décret du 24 novembre, qui contribuait à accroître les pouvoirs du Corps-Législatif, se serait difficilement prêté à accepter un expédient qui restreindrait les attributions de ce corps politique, en même temps qu'il porterait atteinte à sa dignité.

Voici une circulaire que M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets :

Paris, le 21 avril 1865.

Monsieur le préfet, depuis mon entrée au ministère de l'intérieur, un grand nombre de vos collègues sont venus m'entretenir des affaires de leurs départements. Il m'a été agréable d'établir avec eux mes premiers rapports et d'examiner les questions qui pouvaient intéresser leur administration.

J'aurais mauvaise grâce à me plaindre d'un empressement dont j'ai doublement profité;

mais j'ai néanmoins constaté avec regret que quelques-uns s'étaient rendus à Paris sans y être autorisés.

Je sais qu'ils viennent le plus souvent dans le but de suivre, auprès des différents ministères, les questions importantes engagées dans leurs départements, et qu'il résulte de leurs explications verbales des avantages que j'apprécie.

Je comprends d'ailleurs que la facilité des communications doit profiter à tout le monde et être particulièrement avantageuse aux affaires. Je sais aussi que les intérêts personnels ont leurs exigences, et vous me trouverez toujours disposé à accueillir avec bienveillance les demandes qui me seront adressées pour leur donner ensuite une légitime satisfaction.

Mais l'Empereur tient essentiellement à ce qu'aucun fonctionnaire de l'ordre administratif ne quitte son poste, sous quelque prétexte que ce soit, sans y avoir été préalablement autorisé. Il y a eu sous ce rapport de regrettables abus; je tiendrai personnellement la main à ce qu'ils ne se renouvellent pas.

Le télégraphe est d'ailleurs à votre disposition; ce moyen de correspondance, qui vous permet de demander et de recevoir mes ordres en quelques instants, est de nature à pourvoir à tous les cas d'urgence; j'attends dès lors que vous ne vous absentez jamais sans en avoir reçu l'autorisation.

Vous voudrez bien communiquer mes instructions à MM. les sous-préfets et veiller à ce qu'elles soient sérieusement exécutées dans votre département.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
LA VALETTE.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la mort inattendue qui a enlevé M. Richard, président honoraire du tribunal civil, et ancien procureur impérial de notre arrondissement. Il y a huit jours, M. Richard était encore plein de vie, et rien ne faisait pressentir une fin si prochaine, quand tout-à-coup il a été frappé de la cruelle maladie dont il a été impossible d'arrêter les progrès, malgré toutes les ressources de la science.

La cérémonie funèbre a eu lieu hier matin, à neuf heures et demie, à l'église de la Visitation. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Baillergeau, juge au tribunal civil, M. Besson, président du tribunal de commerce, M. Planchenault, procureur impérial, et M. Juchault, avocat à Saumur. M. le général Crespin, commandant l'Ecole de cavalerie, M. le V^{ic} O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur,

MM. les membres du tribunal, MM. les officiers supérieurs de l'Ecole de cavalerie, MM. les juges de paix des divers cantons, MM. les avocats et avoués de Saumur marchaient immédiatement après le cercueil, et étaient suivis d'un nombreux cortège d'amis et de fonctionnaires. Tous apportaient en ce triste moment le témoignage de sympathie que M. Richard avait su acquérir pendant les quinze années qu'il a été à la tête du parquet de Saumur.

M. Richard a débuté dans l'Université où il obtint des succès brillants qui rappelaient hier encore un de ses anciens élèves; cependant il avait d'autres vœux, et le jeune professeur consacrait ses loisirs à l'étude du Droit. Après avoir pris ses grades, il revint à Saumur au milieu des siens dont il ne voulait plus se séparer, et fut successivement avoué et avocat. En 1848, il fut appelé à diriger le parquet de Saumur, et resta dans ces fonctions jusqu'au mois de février 1864. A cette époque, M. Richard fut appelé à un autre poste, mais il ne voulut pas accepter, et resta parmi nous avec le titre de président honoraire.

Pendant longtemps, M. Richard a été membre du conseil municipal de Saumur, et toujours il s'est montré plein de zèle pour défendre les intérêts de la ville, et de dévouement pour le bien public.

Mardi soir, vers 9 h. 1/2, un magnifique globe de feu est apparu à la voûte céleste, à 15° environ du zénith. Son éclat a été tel, que pendant plus d'une minute les maisons du quai de Limoges ont été éclairées comme par les reflets d'un incendie éloigné. Les promeneurs ont vu ensuite le bolide disparaître dans la direction du nord-ouest, laissant après lui une longue traînée lumineuse de 50 degrés.

Il est probable qu'il se sera perdu dans l'Océan. Espérons que quelque heureux navigateur pourra nous donner de ses nouvelles!

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés les dispositions du règlement de police, qui impose aux habitants l'obligation d'avoir, pendant les chaleurs, à arroser devant leurs maisons, cours, jardins, ateliers et autres établissements, tous les jours à 9 heures du matin et à 5 heures de l'après-midi.

M. le commissaire de police tiendra la main à l'exécution de ces dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 avril 1865.

Le Maire, CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

MORT DU PRÉSIDENT LINCOLN.

Une nouvelle aussi terrible qu'inattendue

nous arrive à l'instant de New-York. M. Lincoln a été assassiné dans la nuit du 14 avril, il est mort le matin même.

Une autre tentative d'assassinat a eu lieu contre M. Seward. On craint qu'il ne survive pas à l'attentat dont il a été l'objet.

Nous n'avons aucun détail sur ce déplorable événement. Nous ne pouvons constater que l'émotion qu'il a produite à Londres et à Paris. Il ne peut y avoir partout qu'un même sentiment d'indignation contre ceux qui mettent l'assassinat au service des passions politiques.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

LA MODE ILLUSTRÉE,

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ÉDITEURS : MM. Firmin Didot frères et fils, 56, rue Jacob, à Paris.

Un abonnement à LA MODE ILLUSTRÉE (12 fr. par an pour Paris, 14 fr. franco pour les départements), loin d'être une dépense, est en réalité une notable économie, reconnue et pratiquée par toutes les personnes intelligentes. Pour 12 fr. par an on reçoit 52 numéros et 12 planches de patrons, à l'aide desquels on peut exécuter soi-même tous les vêtements de femmes et d'enfants : travaux au crochet, tricot, filet, tapisserie, broderie, ouvrages de fantaisie, tout se trouve retracé, expliqué dans LA MODE ILLUSTRÉE avec la plus scrupuleuse exactitude.

A l'encontre des nombreuses publications qui ont adopté la triste mission d'éveiller chez les jeunes personnes le goût funeste du luxe et l'amour immodéré de la dépense, LA MODE ILLUSTRÉE s'est vouée à la propagation des idées saines et des sentiments raisonnables; aussi de jour en jour voit-elle se multiplier les vives adhésions des maris, des pères, des mères de famille, en un mot de tout ce qui constitue le vrai foyer domestique que ce journal apprend à aimer.

Quant à la partie littéraire, il est difficile de combattre avec plus d'esprit et de raison les travers de notre siècle, on reconnaît, à la plume intelligente de sa rédactrice, que le journal a surtout été fondé dans un but de moralisation pour la société en général et pour la famille en particulier. C'est dans ce bon esprit qu'a été rédigé le *Legs*, nouvelle de M^{me} Emmeline Raymond, qui commence à paraître avec le numéro 14 de LA MODE ILLUSTRÉE.

A dater du 1^{er} avril, LA MODE ILLUSTRÉE publiera les nouveaux modèles de chapeaux, robes, mantelets, vestes, lingerie, etc., enfin tous les objets que la saison d'été comporte, accompagnés de très-belles gravures noires ou colorées, selon l'édition qu'on choisira.

LES PATRONS ILLUSTRÉS, annexe de la MODE ILLUSTRÉE, se composent de 14 grandes feuilles

nière normande, le moment de se réjouir ?

Quoi? Justine qui l'avait tant humiliée, Justine contre laquelle elle avait proféré tant de menaces, Justine dont elle avait dit tant de mal, était accusée de libertinage et de meurtre, et la Magdeleine n'était pas là au premier rang mêlant ses accusations et ses injures à la voix publique qui dénonçait son ennemie!

C'était inexplicable... La reconnaissance des instruments évidents du meurtre était un fait trop capital pour qu'on se contentât de le constater. En gens habitués à voir de loin dans les mystères criminels, les gendarmes se mêlèrent à la foule, recueillant à droite et à gauche des indications sur les allures du mari de la Magdeleine, sur le caractère de celle-ci; le souvenir des altercations survenues entre la Magdeleine et les deux femmes revint aux gendarmes; la lutte qui avait eu lieu entre Just et la Magdeleine ne fut pas omise, et bientôt le fait, considérable dans ses conséquences, l'inimitié avérée de la Magdeleine, se dégaga de l'obscurité où il était resté jusqu'alors et domina toute l'affaire.

Le pêcheur venait donc seulement de se mêler à la foule quand le maire avait soumis à l'examen des assistants les objets saisis. Le malheureux savait à

peine de quoi il s'agissait, et ses exclamations à la vue de son couteau et de son panier avaient eu un caractère de spontanéité si marqué, qu'il était impossible au public de s'y méprendre, et à lui de se rétracter. Interrogé par le maire, il persista dans son affirmation, en ajoutant même que le couteau avait été aiguisé par lui, l'avant-veille, sur la demande de sa femme.

Questionné sur l'emploi de son temps et de celui de sa femme pendant la nuit, il répondit que la Magdeleine l'avait envoyé à Rouen, le soir, pour négocier un emprunt sur hypothèque, et que, revenu il y avait environ une heure à peine, il avait trouvé sa femme au lit avec la fièvre; enfin, il termina en disant que la Magdeleine l'avait envoyé voir ce qui se passait à la maison de la Vieille de la Côte... où bien sûr il était arrivé un malheur...

Toutes ces circonstances étaient autant d'accablants témoignages contre la Magdeleine.

Sur un ordre du maire, un gendarme alla chercher la femme du pêcheur.

Mesnard s'était aussi mêlé à la foule, et des indications qu'il avait recueillies de son côté, avec cet instinct du mal qui lui était propre, il avait rapidement compris une partie de la vérité. Jeanne était

avare; depuis des années elle entassait et enfouissait son argent.

La Magdeleine avait découvert ce secret.

La cupidité avait armé le bras de la paysanne.

Le chien était un obstacle à ses projets; elle avait égorgé le chien.

Puis elle avait frappé Jeanne. Toutefois rien n'expliquait pourquoi d'une part, le trésor était resté intact, et d'autre part comment il se faisait que Justine avait été trouvée au pied du lit de la victime, sans mouvement, en proie à une attaque de catalepsie, le couteau ensanglanté à la main.

Supposer Justine complice de la Magdeleine était absurde, et cependant dans cette complicité paraissait seulement se trouver le mot de cette énigme.

Il était clair que, malgré sa perspicacité, quelque chose échappait à Mesnard, qui se creusait vainement la tête pour pénétrer cet affreux mystère.

Quoi qu'il en soit, il crut opportun de renoncer à son système d'une double accusation contre Justine et Raimbaud, et il résolut de s'en tenir à son premier plan, qui consistait à attendre qu'une circonstance fit connaître ce qu'étaient réellement les deux femmes et à se présenter alors comme exécuteur testamentaire du vicomte de Harthem.

Quelle serait cette circonstance révélatrice ?

L'interrogatoire de Jeanne, ou la découverte de quelques papiers de famille au domicile de la blessée, dans le cas possible où celle-ci mourrait avant d'avoir pu parler.

Ce raisonnement fait, à part lui, Mesnard rentra dans la maison et changeant subitement d'allures à l'égard de Raimbaud, il s'approcha de lui en affectant un air de sollicitude et de sympathie; il se disposait même effrontément à lui adresser la parole, quand l'arrivée de nouveaux personnages vint précipiter le dénouement de ce drame étrange.

(La suite au prochain numéro.)

On vient de disposer au Louvre, sur le côté nord de la grande galerie de tableaux, à quelques pas du pavillon Lesdiguières, une porte qui donne accès à une nouvelle petite galerie, organisée au-dessus des appartements du général Fleury et allant jusqu'au pavillon Mollien. Cette nouvelle galerie sera ouverte au public le 1^{er} mai, en même temps que l'exposition universelle des œuvres des artistes vivants.

et offrent plus de 100 patrons d'une rigoureuse exactitude.

L'abonnement AUX PATRONS ILLUSTRÉS, réservé aux abonnés de LA MODE ILLUSTRÉE seulement, est de 4 fr. par an.

L'administration de LA MODE ILLUSTRÉE, 56, rue Jacob, à Paris, envoie gratis et franco un numéro quelconque à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On peut aussi à titre d'essai ne s'abonner à LA MODE ILLUSTRÉE que pour trois mois, au prix minime de 4 fr. pour Paris, 4 fr. 50 c. pour les départements, et pour ce prix on

recevra treize numéros de LA MODE ILLUSTRÉE, accompagnés de trois patrons ordinaires et de trois feuilles de PATRONS ILLUSTRÉS.

Envoyer le prix, soit en timbres-postes, soit en un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 26 avril.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Guerre d'Amérique. — Courrier de Londres. — Circé, nouvelle (suite). — Re-

vue littéraire : les Poètes. — La Pisciculture, 2^e article. — Musée de Mulhouse. — Inauguration de la fontaine de la place Royale, à Nantes. — Procession des Rameaux à Séville. — Plaine de Trang-Bang (Cochinchine). — Causerie dramatique. — Biographies : M. Camille Doucet ; M. Prévost-Paradol ; le docteur Béraud.

Gravures : Evénements de Madrid (10 avril). — Tirage au sort à New-York. — Maison en ruine à Charleston. — Intérieur d'un restaurant à Charleston. — Aspect d'une rue de Charleston après l'abandon de la ville. —

Tirailleurs de Sherman. — Aspect actuel du fort Sumter. — Visite des généraux confédérés au fort Sumter. — Le bal de M. et M^{me} Grossac (29 gravures). — Musée de Mulhouse (5 gravures). — Inauguration de la fontaine de la place Royale, à Nantes. — Procession des Nazaréens, à Séville, le dimanche des Rameaux. — Plaine et village de Trang-Bang (Cochinchine). — M. Camille Doucet. — M. Prévost-Paradol. — Le docteur Béraud. — Echees. — Rébus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^{re} TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UN JARDIN,

Contenant vingt-huit ares trente centiares, planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

S'adresser pour traiter à M. CHASLE, rue des Payens, ou aux notaires.

A LOUER

Pour le 24 juin 1865,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine ; petite cour avec latrines ; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue ; au 2^e étage, une chambre et un grenier ; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

A LOUER

Présentement,

LE CHATEAU DE LANÇON

Appartenant à M^{me} la comtesse DE LAISTRE, Situé commune de Brézé, à 8 kilomètres de Saumur et de Montreuil, près du canal de la Dive.

Ecuries, remises, fenil, cour, jardin anglais, jardin potager.

Droit de chasse sur 150 hectares de bois, vignes et terres labourables.

S'adresser, pour traiter, à M^{re} DABURON, notaire à Brézé, ou à M. FARGETON, garde-régisseur du château de Lançon. (126)

A VENDRE

UN CHEVAL DE VOITURE.

S'adresser chez M. MONNEREAU, négociant en liquides, rue Beaurepaire, Saumur. (198)

A LOUER

Présentement,

MAISON DE DÉBIT,

Placé de l'Arche-Dorée, occupée précédemment par M. Guinrandy père.

S'adresser à M. MORANCÉ ou à M. GUINRANDY, rue du Portail-Louis. (199)

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelles. S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

A LOUER

Pour le 15 octobre 1865,

UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 10, avec écurie, remise, cour, puits, caves, etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur. (190)

BONNE OCCASION!

A VENDRE

UNE VOLIÈRE,

Garnie d'oiseaux.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

DE SUITE,

Un PETIT MAGASIN D'ÉPICERIE très-bien achalandé, et dans un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A LOUER,

Un JARDIN de 15 à 20 ares, entouré de murs et bien planté, avec Pavillon, dans la banlieue de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Changeement de Domicile.

M. BAYOT, photographe, rue St-Nicolas n° 70 bis, a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'il a transféré son domicile rue de Bordeaux, n° 18. M. Bayot, donne l'assurance de la garantie inaltérable de ses photographies. (204)

M^{me} PRIOU, auteur de l'Oïdium, réactif, contre l'oidium, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visitation, 31, chez M. Pinard.

ON DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

LE VERT

DE

LA PRAIRIE PONNEAU

Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1865.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 50 francs, et 60 centimes pour la garde.

On paiera en entrant.

(201)

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUILLET au 1^{er} OCTOBRE **de JOANNETTE** Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines,

LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

DISSERTATION

SUR

LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR POUR PASSER LE RHIN

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix : 4 francs.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies :

LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVIL,

Du même Auteur.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

Prix : 4 francs.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 25 AVRIL.			BOURSE DU 26 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 35	» »	» 10	67 35	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	95 80	» »	» 20	95 35	» »	» 45
Obligations du Trésor.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Banque de France.	» »	» »	» »	3565	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1270	» »	2 50	1270	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	» »	» »	» »	747 50	» »	» »
Crédit industriel.	720	» »	» »	723 75	3 75	» »
Crédit Mobilier.	767	» »	7 50	765	» »	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	942 50	» »	10 »	942 50	» »	» »
Orléans (estampillé).	842 50	7 50	» »	837 50	» »	5 »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1060	2 50	» »	1057 50	» »	2 50
Est.	525	» »	1 25	522 50	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	950	» »	5 »	948 75	» »	1 25
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	591 25	» »	1 25	593 75	2 50	» »
Ouest.	525	1 25	» »	525	» »	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1650	2 50	» »	1647 50	» »	2 50
Canal de Suez.	450	» »	» »	450	» »	» »
Transatlantiques.	520	» »	2 50	522 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	65 55	» 10	» »	65 60	» 05	» »
Autrichiens.	438 75	1 25	» »	436 25	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	543 75	1 25	» »	540	» »	3 75
Victor-Emmanuel.	308 75	3 75	» »	303 75	» »	5 »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	260	» »	10 »	263 75	3 75	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	512 50	» »	» »	512 50	» »	» »
Saragosse.	352 50	22 50	» »	355	2 50	» »
Séville-Xérés-Séville.	180	» »	5 »	180	» »	» »
Portugais.	240	» »	» »	240	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315	» »	» »	315	» »	» »
Orléans.	301 25	» »	» »	301 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	300	» »	» »	300	» »	» »
Ouest.	298 75	» »	» »	297 50	» »	» »
Midi.	298 75	» »	» »	298 75	» »	» »
Est.	301 25	» »	» »	300	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.